



**REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNATS DE FRANCE MX 1 & MX FEMININE
CHAMPIONNAT DE LIGUE KIDS, LIGUE 85cc, OPEN MX1/MX2
EPREUVE N°507 les 15 et 16 mars A ILLATS**

Numéro de la manifestation :507.....
Date : 15 et 16 mars 2014.....
Lieu de la manifestation : Terrain 2, 4, 6 Roues « les Assinats » » 33720 ILLATS.....

ORGANISATEUR

Nom (club) : 2, 4, 6 Roues N° d'affiliation : 1547.....
Adresse : chez Robert SKRZYPCZYK 1 lionne 33720 ILLATS.....
No tel. : 05 56 27 1 7 84.....
E-mail : sallechampetre@hotmail.fr

ACCES

Autoroute : A 62..... Sortie : .PODENSAC.....
Route nationale : 113.....
Ville la plus proche : CADILLAC à5..... km du circuit
Direction :nord..... (Nord, Sud, Est, Ouest)
Alimentation pour réserves d'eau : borne à incendie, quartier Le Roye ILLATS, à droite 500 mètres sortie d'autoroute.
Voir plan annexé.

Contrôle ADMINISTRATIF à la table de contrôle :

le samedi 09 : France MX 1 et Féminine : 9h30 – 13h, Catégories Ligue : 9h30-13h

Contrôle TECHNIQUE au local contrôle technique près parc coureurs :

le samedi 09 : France MX1 et Féminine : 9h30-13h30, Catégories Ligue : 9h30-13h

PARCOURS

Nom : TERRAIN 2, 4, 6 ROUES.....
Longueur de la piste : 1800 mètres.....
Largeur minimale : 10 mètres.....
largeur de ligne de départ : 35 mètres distance 1er virage : 80 mètres
Un plan du circuit est joint à ce règlement.

SECRETARIAT DE LA MANIFESTATION

Adresse : 1 Lionne 33720 ILLATS.....

No tel. : 05 56 27 1 7 84 OU 06 61 24 85 13.

Ouvert de :19..... (h.) à :20..... (h.)

OFFICIELS

- Délégué MX1 : Non communiqué..... Licence n°
- Délégué Mx Féminin : Alain LEPETIT..... Licence n°
- Directeur de Course : Michel TORILLEC..... Licence n°
- 1er membre jury : Philippe BOURRIER..... Licence n° 067698...
- 2ème membre jury : Licence n°
- Commissaire technique : NON COMMUNIQUE..... Licence n°
- Chef chronométrateur : NON COMMUNIQUE..... Licence n°
- Secrétaire de la manifestation : Sophie DULAC..... Licence n° LDI 126953
- Responsable du Parc des Coureurs : Gaëtan BORDIER

SERVICE MEDICAL

Nom du Médecin : BYLYKU.....
 Nombre de secouristes : 17.....
 Nombre d'Ambulances : 1.....

ASSURANCE : AMV

Les pilotes sont responsables de tout leur matériel, moto comprise(article 2.1.20 du code sportif national relatif aux devoirs des participants.

Le pilote, le pannoteur et le mécanicien devront obligatoirement être licenciés, quelle que soit la catégorie (France ou Ligue) pour accéder à la piste.

Les caméras sur les casques sont autorisées uniquement fixées par ventouse.

Les pilotes devront posséder un tapis pour déposer leur moto.

La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FFM, aux prescriptions de la CMC, au Règlement Général Motocross et aux règles particulières du Championnat de France **COUREURS ADMIS** et du Championnat de Ligue

Les pilotes devront être en possession d'une licence délivrée par la FFM :

France MX1 : NCA/NJ3/Inter. Age des pilotes : Minimum : 15 ans. Cylindrées : classes 3 et 4

Mx Féminin : Inter, NJ3 et NCA. Age des pilotes : Minimum 13 ans en 125cc 2 temps et 15 ans pour les autres cylindrées.

Kids A et B : NJ1 2 3 + guidon or ou argent âge des pilotes : 7 à 14 ans Cylindrées : de 50 à 85cc

Ligue 85cc : NJ3 Age des pilotes : 11 à 15 ans.90cc 2T, 150cc 4T

OPEN MX1/MX2 : NJC3 NCA NCB ou + Cylindrées : de 100cc 2T à 650cc 4T

MACHINES

Les machines devront correspondre aux dispositions prévues dans le Règlement Général Motocross et dans les Règles Particulières des Championnats de France.

Les cylindrées imposées sont :

France MX1 : classes 3 et 4

Mx Féminin : classes 3 et 4, 125cc

Kids A et B : 50 à 65cc et 65cc à 85cc

Ligue 85cc : 90cc 2T, 150cc 4T

Open MX1/MX2 : de 100cc 2T à 650cc 4T

CLASSEMENT

Pour chacune des manches de chaque championnat, le barème des points sera le suivant :

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	17	11	12	16	7
2	22	7	16	12	11	17	7
3	20	8	15	13	10	18	6
4	19	9	14	14	9	19	6
5	18	10	13	15	8	20	5

Ne sera pas classé le coureur qui

- n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5mn qui suivent l'arrivée du vainqueur
- n'a pas accompli les $\frac{3}{4}$ du total des tours effectués par le vainqueur

En cas d'ex æquo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

PRIX D'ARRIVEE**FRANCE MX 1 :**

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 80 € augmentée des primes ci-dessous :

	€		€		€		€
1	75	6	30	11	20	16	10
2	66	7	28	12	18	17	8
3	3060	8	26	13	16	18	6
4	54	9	24	14	14	19	4
5	48	10	22	15	12	20	2
Soit : 543 € x 3 = 1629 €							

Total du plateau : 3 200 € + 1629 € = 4 829 €

FRANCE FEMININES :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 80 € augmentée des primes ci-dessous :

	€		€		€		€
1	38	6	15	11	10	16	5
2	33	7	14	12	9	17	4
3	30	8	13	13	8	18	3
4	27	9	12	14	7	19	2
5	24	10	11	15	6	20	1
Soit : 272€ x 3 = 816 €							

Total du plateau : 3 200 € + 816 € = 4 016 €

Total des deux plateaux : 4 829 € + 4 016 € = 8 845 €

RECLAMATIONS

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre III du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

VISA DE LA LMR**VISA DE LA FFM**